

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR.
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.
Les Abonnements et les Annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER et C^o, place de la Bourse, 8, et à l'Agence Centrale de Publicité des Journaux des Départements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

8 heures » minut. soir, Omnibus.
4 — 35 — — Express.
3 — 50 — — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin, Express.
11 — 49 — — Omnibus.
5 — 11 — — soir, Omnibus.
9 — 52 — — Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

8 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans la Patrie :

Nous sommes à même de confirmer la nouvelle de la prochaine signature du traité de commerce et de navigation entre la France et la Prusse. Les négociateurs des deux gouvernements viennent d'en arrêter définitivement les bases, et il ne s'agit plus que de les libeller.

Nous apprenons en même temps que le traité de commerce et de navigation sera complété par une convention consulaire et une convention touchant la propriété littéraire.

On lit dans le même journal :

Une lettre de Berlin, émanée d'une source qui nous inspire toute confiance, confirme l'assertion de notre correspondant de Turin, lequel, en date du 19 courant, qualifiait de prématurée le bruit touchant la reconnaissance du royaume d'Italie par la Prusse.

Voici l'exacte vérité. Le gouvernement anglais avait donné, il y a environ six semaines, connaissance à la cour de Berlin d'une démarche que lord Napier allait faire auprès de la Russie, pour sonder les dispositions de celle-ci au sujet de l'opportunité d'une négociation concernant la reconnaissance du royaume d'Italie.

Le comte de Bernstorff jugea opportun de charger le ministre de Prusse à Saint-Petersbourg de s'informer auprès du prince Gortschakoff si, et jusqu'à quel point la Russie allait entrer dans les vues du cabinet britannique.

Non-seulement le prince Gortschakoff, mais encore l'empereur Alexandre, déclarèrent péremptoirement à l'envoyé prussien que la Russie déclinait toute participation à une semblable négociation.

En présence de ces faits, le roi de Prusse, à son tour, paraît décidé à n'apporter aucun changement aux rapports actuels entre son gouvernement et celui de l'Italie.

On lit dans la Gazette nationale de Berlin :

Dans la séance de la commission de la chambre des députés chargée de la question allemande, M. Bernstorff a dit : « Le point de vue sous lequel le gouvernement prussien se place dans cette question a été exposé dans les notes récemment publiées. Le gouvernement de Sa Majesté reconnaît la nécessité d'une union des Etats allemands, afin d'arriver à une direction commune des affaires militaires et diplomatiques, secondée par une représentation parlementaire. Comme la réalisation d'une telle unité dépend des négociations à suivre, le gouvernement n'est pas à même de se prononcer dès à présent à cet égard.

Le gouvernement reconnaît que c'est à la chambre des députés de se prononcer sur cette question, et il accueillera volontairement un vote conforme à ses vues. Le gouvernement s'est surtout vu soutenu dans ses vues par le parti Grabow. Quant aux propositions présentées par le parti progressiste, elles reposent sur des principes que le gouvernement ne saurait adopter, quoi qu'elles arrivent aux mêmes conclusions. »

On mande de Turin, le 24 février :

Dans la chambre des députés, M. Mordini demande si le ministère a été informé que des insultes aient été faites au consul d'Italie et à des Italiens à Malte. — M. le baron Ricasoli répond qu'il a reçu aujourd'hui un rapport sur ces insultes, faites par quelques réactionnaires bourbonniens. Une dépêche au gouvernement anglais réclame justice et protection en faveur des sujets italiens. L'ancienne amitié de l'Angleterre est un sûr garant que pleine satisfaction sera donnée.

M. Petruccelli demande si le gouvernement compte prendre quelques dispositions relativement à la réunion des évêques à Rome, au mois de mai. — M. le baron Ricasoli répond que le gouvernement s'est beaucoup préoccupé de cette affaire; il croit que cette réunion pourrait faire plus de mal au pays que de bien à la religion. Le ministre de la justice s'est occupé spécialement de cette affaire.

On lit dans l'Italie : « Si nous sommes bien renseignés, les membres du bureau de la majorité se seraient réunis hier. Le résultat de la réunion aurait été de constater le maintien du bon accord parmi les membres de la majorité, qui continuent de prêter leur appui au ministère. »

Suivant la *Constituzione*, on s'attend à ce que de nouvelles et de plus fortes expéditions de brigands, venant de Malte, Trieste et des côtes pontificales, fonderont sur le littoral napolitain et sur la Sicile quand la fonte des neiges permettra le refuge dans les montagnes. Le gouvernement, ajoute ce journal, a pris déjà toutes les mesures nécessaires pour prévenir tout débarquement. — Havas.

Dans la chambre des Communes, M. Lindsay se plaint de ce que l'année dernière, l'amirauté ait créé une panique à l'occasion des bâtiments cuirassés en construction en France. L'amirauté avait constaté que ces bâtiments devaient être prêts dans un court délai, et, pour cette raison, l'amirauté a obtenu des sommes considérables pour faire construire des bâtiments cuirassés. Du reste on n'a jamais cru que l'Empereur des Français se préparât à une guerre avec l'Angleterre. Les événements ont prouvé que les craintes de l'amirauté étaient illusoires. La France n'a maintenant que quatre bâtiments, tandis que l'Angleterre en compte quatre à flot et cinq autres en construction dont le budget a été exagéré.

Lord Paget exprime le regret que des allusions soient ainsi faites à la force de la marine française : de telles allusions sont d'autant moins désirables, que le public anglais a des raisons de croire que l'Empereur des Français a agi de la manière la plus honorable vis-à-vis de l'Angleterre. Toutefois il est dans la nécessité de dire que ses exposés de l'année dernière concernant la marine française étaient exacts. Tous ces bâtiments existent dans les chantiers maritimes français, mais il faut reconnaître que les progrès de leur construction ne sont pas aussi grands qu'ils l'avaient été. Le gouvernement français est décidé

FEUILLETON

LE FIANCÉ DE MARGUERITE.

(Suite.)

Michel Lefebvre fit part de cette détermination à son fils, qui sentit ses agitations intérieures redoubler; mais il n'osa lui parler de ses répugnances, tant il avait de respect et de crainte.

Pour toute résistance il fuyait les entretiens particuliers de sa fiancée; mais Marguerite, sérieuse, depuis qu'elle était prise d'une affection profonde, qu'augmentait encore la froideur de Savinien, le cherchait, et, malgré ses refus, par cet instinct de cœur, plus puissant que l'amour-propre et la raison. Cependant, un soir qu'il l'avait repoussée brusquement, blessée comme un ramier tombé du nid, elle s'en alla pleurer dans sa chambre. Son père l'appela, et, en la présence de Michel Lefebvre, elle ne put, dans la ferveur naïve d'un premier amour froissé, cacher la raison de son chagrin.

— Au diable les enfants! s'écria Goussaud. Michel, ajouta-t-il, menons les choses militairement, et marions ces demons-là pour qu'ils nous laissent tranquilles.

Lefebvre secoua la tête, tout en repoussant le damier placé entre Goussaud et lui, et s'en alla déclarer son mécontentement à son fils. On sait combien il en était

redouté, aussi n'en reçut-il pas de réponse. Ce silence voulait dire pour lui, comme toujours : « J'obeirai, mon père. »

Le mariage, fixé au 13 juillet, devait être célébré à la mairie de Saint-Jean le-Léger, petite commune située à vingt minutes de chemin de la maison de campagne habitée par les deux militaires.

On ne saurait exprimer les perplexités de Savinien exposé au danger imminent qui menaçait de ternir la pureté de sa parole d'honneur, solennellement engagée pour la première fois. Il serait difficile de dire au juste s'il n'aimait pas Marguerite autrement que d'amour fraternel, et s'il avait, en ce moment, autre chose qu'une fidélité de souvenir pour mademoiselle Lacroix. Ce qui est certain, c'est qu'il souffrait horriblement, et qu'il n'osait parler à son père de ses précédents engagements. Il restait engourdi dans sa douleur, comptant peut-être, ainsi qu'il est d'usage en semblable état, sur l'intervention du ciel. Quoi qu'il en soit, depuis la reprimande de son père, il avait su se conduire convenablement à l'égard de sa future, qui commença, des lors, à le croire presque aussi amoureux que timide.

Le 13 juillet vint. La journée s'écoula en préparatifs. Michel Lefebvre remit à Savinien une bourse de pièces d'or destinée à la corbeille. Marguerite, qui ne s'occupait que de son fiancé, à qui elle prodiguait déjà, depuis la veille, le titre de mari, et qui, circonstance re-

marquable, ne pensait nullement aux jolis riens de sa toilette, refusa la bourse en disant :

— Non, non, mon ami, gardez-la; n'êtes-vous pas le maître?

A huit heures du soir on partit pour Saint-Jean. Savinien, caché près de son père, dans les coussins d'une voiture, commençait à sortir de la torpeur où ses facultés étaient plongées depuis quelques jours. La vérité lui apparut, en ce moment, implacable comme la nécessité, et une affreuse douleur morale le prit; il le voyait bien, il eût été folie de compter plus longtemps sur une protection divine.

La voiture s'arrêta devant le perron de l'hôtel-de-ville. La nuit tombait épaisse en cet endroit, ombragé par des tilleuls nains; de nombreux falots éclairaient les visages des curieux. Savinien, presque emporté par son père, se trouva en un instant devant une longue table couverte d'un tapis vert; à côté de lui, heureuse et cependant pâle, était Marguerite. Il entendit la voix de reproche de mademoiselle Florence Lacroix; le sang lui siffla aux oreilles, voilà ses yeux. En face de lui, le maire lisant le Code civil au titre du mariage et des devoirs respectifs des époux.

Savinien, les doigts crispés au tapis vert, entendait sans comprendre; il vit bien cependant que la lecture était suspendue ou achevée, et comme tout le monde le regardait avec attention, il releva la tête vers le maire,

à maintenir sa marine en condition de force complète.

Lord Paget, répondant à l'amiral Walcot, déclare que les marins de l'escadre anglaise à la Vera Cruz ne seront pas employés hors des bâtiments et qu'ils seront rappelés avant la saison insalubre. — Havas.

On mande de Saint-Petersbourg :

L'archevêque métropolitain Zylinski a remis à l'empereur une adresse des évêques de Lithuanie, de Volhynie et de Podolie demandant la liberté de conscience pour la pratique de la religion catholique. L'empereur n'a pas encore fait de réponse. — Havas.

Une dépêche de Madrid, du 25 février nous annonce que le capitaine du *Sumter* a été arrêté à Tanger, sur la demande du consul américain à Gibraltar. Le commandant du *Tuscarora* est parti exprès pour Tanger. — Havas.

On lit dans le *Moniteur* :

« L'hôtel des Invalides, l'une des gloires du plus grand règne qui ait précédé l'Empire, appelle depuis longtemps l'attention la plus sérieuse de S. Exc. le maréchal ministre de la guerre. Ce monument, consacré à nos braves soldats par la reconnaissance du prince et du pays, a traversé des époques si diverses et des régimes si opposés, qu'en pénétrant dans les détails de sa constitution, on est frappé des améliorations qu'elle réclame au double point de vue des intérêts du Trésor et du bien-être des militaires invalides. Tantôt pourvue de dotations spéciales par la munificence des souverains, tantôt assimilée, quant aux dépenses, aux autres charges du budget de l'Etat; tantôt administrée par économie, tantôt soumise au régime d'une entreprise, cette grande institution ne possède pas encore un règlement homogène, embrassant tous les services pour les harmoniser, et leur appliquant les principes généraux qui régissent les autres branches de l'administration de la guerre.

Le maréchal ministre de la guerre a fait préparer un projet de règlement destiné à compléter l'organisation des Invalides; une décision de l'empereur en date du 5 février courant approuve que ce projet soit soumis à l'examen d'une commission spéciale, chargée d'en discuter les dispositions et de demander provisoirement la mise en vigueur des mesures qui lui sembleraient exiger un essai.

La commission nommée par l'empereur est ainsi composée :

- MM. le général de division comte de la Rue, sénateur, président;
- L'intendant général Cetty;
- Le général de brigade Raguet de Brancion, commandant l'hôtel impérial des Invalides;
- Le médecin inspecteur Hutin;
- Le colonel d'état-major Castelnau, aide-de-camp de l'empereur;
- Bocquet, sous-intendant militaire de l'hôtel impérial des Invalides;
- Lemaire, chef du bureau des hôpitaux et des Invalides au ministère de la guerre;
- Ducrot, chef d'escadron d'état-major;
- Bilco, directeur des services administratifs

de l'hôtel impérial des Invalides; ces deux derniers secrétaires de la commission.

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Moniteur* :

Le chiffre des rentes 4 1/2 0/0 présentées à la conversion dans les départements jusqu'au 23, et à Paris jusqu'au 24, s'élève à 50,586,000 fr. de rentes.

Le nombre des porteurs est de 90,599.

Les obligations du Trésor, dont la conversion en rentes 3 0/0 a été demandée, sont au nombre de 275,779.

Une dépêche annonce que les ambassadeurs du roi de Siam sont arrivés, le 4 janvier, dans la capitale du royaume, de retour de leur voyage en Europe.

Au Palais de Justice, deux affaires politiques ont été plaidées. La chambre des appels a jugé MM. Lappe et Eugène Pelletan, l'un gérant et l'autre rédacteur du *Courrier du Dimanche*, sur l'appel interjeté par eux, contre un jugement de la 6^e chambre, les condamnant le premier à deux mois, et le second à trois mois d'emprisonnement, pour excitation à la haine et au mépris du gouvernement. Malgré la défense présentée par M^e Jules Favre, le premier jugement a été confirmé par la cour. Vous vous rappelez qu'outre la prison et les frais du procès, M. Pelletan avait été condamné à 2,000 fr. d'amende, et M. Lappe à 500 fr. Ces deux peines sont également maintenues.

La seconde affaire concernait le journal le *Monde*, attaqué en diffamation par des ecclésiastiques de Milan. Parmi ces ecclésiastiques, se trouve M. le chanoine Avinone, fondateur et rédacteur en chef du journal le *Conciliatore*. Ils demandaient par l'organe de M^e Quétaud, leur avocat, 10,000 fr. de dommages-intérêts, et l'insertion du jugement dans dix journaux à leur choix. Sur la plaidoirie de M^e Coquille, le tribunal de la 6^e chambre a réduit à 1,000 fr. les dommages-intérêts, mais a condamné MM. Taconnet et Barrier chacun à un mois de prison et 1,000 fr. d'amende. Le jugement sera inséré, en outre, dans cinq journaux français et cinq journaux italiens.

On mande d'Alger le 16 février : Ce soir, à 7 heures un quart, un météore lumineux et considérable a traversé l'horizon d'Alger, se dirigeant du Nord-Est au Sud-Ouest. Dans le milieu de son trajet il s'est partagé en deux parties, puis en trois, avant de disparaître dans l'espace, laissant sur son passage une vive lumière d'un vert très-clair. C'est un des bolides les plus remarquables qui aient été observés ici, d'autant plus qu'il faisait jour encore lors de son apparition, tandis que de semblables phénomènes ne se voient ordinairement qu'à la nuit.

Le même fait est ainsi annoncé par le *Moniteur de l'Algérie* : Hier au soir, à 6 h. 10 m., un météore brillant, de grosseur d'un boulet de 80, a traversé la partie occidentale du ciel; parti du Zénith à l'Est, il a pris la direction de la Casbah dans l'Ouest, et un peu avant d'arriver à cette hauteur, il s'est divisé en deux parties d'un éclat non moins remarquable, dont les crêtes voisines ont bientôt caché le dernier trajet aux habitants d'Alger. L'aérolithe, que sa course rapide a tra-

vers l'atmosphère, enveloppait ainsi d'une flamme étincelante, doit être considérable.

Une dépêche de Guelma, recue à Alger, annonce une nouvelle victoire de M. Bombonnel. Le célèbre chasseur a tué une lionne qui infestait les environs de Guelma.

On constate en ce moment, à Alger, un fait de grande importance, c'est l'extrême affluence des étrangers de toutes nations, particulièrement Russes, Allemands et Anglais, venus pour y passer l'hiver. Les hôtels sont tellement pleins que les nouveaux venus ne trouvent plus à se loger convenablement. Madame Tedesco, l'éminente artiste, a failli être obligée de renoncer à son voyage en Algérie parce que les recherches de la personne qu'elle avait chargée de lui retenir un logement seraient demeurées infructueuses, si une personne notable partant pour la province de l'Est, n'eût consenti à céder son appartement à M^{me} Tedesco.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

L'institutrice de Russé avait disparu depuis plusieurs jours; on a acquis la certitude, hier qu'elle s'est rendue à Villebernier et qu'elle s'est jetée dans la Loire.

Cette pauvre malheureuse était, paraît-il, atteinte d'aliénation mentale.

Les personnes qui désirent convertir en 3 0/0 leurs titres de rentes 4, et 4 1/2 0/0 et leurs obligations trentenaires du Trésor, sont instamment priées de se présenter le plus promptement possible à la Recette particulière des finances de l'arrondissement de Saumur.

Tout retard peut être préjudiciable; si, en effet, la foule est trop nombreuse le 6 mars, beaucoup de porteurs ne pourront opérer la conversion. C'est ce jour, à 6 heures du soir, que sera dressé le procès-verbal de clôture. Il est donc très-important de ne pas attendre au dernier moment.

Cour d'assises de Maine-et-Loire.

Présidence de M. CAMILLE BOURCIER, conseiller.

Audience du mercredi 12 février.

AFFAIRE GUIGNARD ET AUTRES. — VOLS.

Voici les faits relatés dans l'acte d'accusation :

Depuis plusieurs années, et notamment de 1857 à 1861, des vols nombreux avaient eu lieu à la gare des marchandises de Saumur : des caisses et des paniers avaient été ouverts, quelques-uns des objets qu'ils contenaient avaient été enlevés et le reste expédié à sa destination. Ces vols, commis par des employés infidèles de la gare, étaient d'autant plus difficiles à découvrir que les marchandises volées avaient parcouru une plus grande distance; les soupçons s'égarèrent alors sur un grand nombre de points de la ligne et les coupables échappèrent ainsi à la répression.

Quelques circonstances particulières devaient cependant attirer l'attention du chef de gare de Saumur, sur ses employés : à plusieurs reprises des bouteilles vides de vin de Champagne avaient été trouvées dans la Loire près de la gare; d'autres bouteilles de même nature furent décou-

qui lui disait : « Monsieur Louis-Antoine-Savinien Lefebvre, acceptez-vous mademoiselle Leontine-Marguerite Goussaud pour épouse? »

Le malheureux, qui souffrait mille supplices depuis un mois, pris, en ce moment, d'un froid glacial, empruntant au suprême péril une énergie surnaturelle, dit : « Non. »

Puis, comme surpris lui-même de son audace, mais voulant en garder les bénéfices, il profita de la stupeur générale pour s'enfuir à toutes jambes à travers champs, franchissant les haies, les broussailles, et ne s'arrêta, au bout d'une demi-heure, qu'épuisé de fatigue. Alors il s'assit sur un bloc de pierre. Sa triste situation se présenta naturellement à sa pensée. Que faire? se demanda-t-il. Retourner auprès de son père était le plus sage; mais il n'y songea pas un instant. Savinien s'endormit au pied d'un arbre. Un bruit de roues retentissant sur la route voisine lui fit bientôt redresser les oreilles comme à un lièvre surpris au gîte; c'était une diligence. Savinien n'hésita pas à profiter de cette heureuse chance de fuite. En courant après la voiture, il sentit quelque chose peser dans sa poche; c'était la bourse et les pièces d'or de son mariage. Dieu était décidément pour lui.

A midi, il était à Tours, et le soir même il couchait rue de l'Échiquier, à l'hôtel du Rhône et du Rhin réunis.

En s'éveillant à Paris, Savinien pensa à la difficulté de sa situation. Comment en sortirait-il? Qu'allait-il devenir, lui, sans expérience de la vie? Il alla, vers dix heures, voir un de ses camarades de pension auquel il voulait demander avis. Mais il ne le rencontra point chez lui. Savinien passa ce jour-là à se promener au bord de la Seine, rêvant aux hommes qui se jetaient du haut des ponts par désespoir d'amour.

Les craintes d'un danger immédiat tenaient ses facultés captives; de temps en temps il se retournait, se croyant poursuivi. Son père lui avait si souvent parlé de gendarmes et de prisons, que son imagination, vivement impressionnée par la position excentrique où il s'était mis, lui montrait à chaque instant l'autorité paternelle sous l'aspect cornu des gardiens des passages et des ponts.

Dans la galerie *Véro Dodat*, une panique le prit à la vue d'un homme de police poursuivant un gamin qui avait cassé une vitre chez le libraire étalagiste Labbé. Savinien, heurté par le foyard, épouvanté par le choc, menacé par ses visions, joignait déjà des mains suppliantes, lorsqu'il s'aperçut qu'on n'en voulait pas à sa personne.

Remis à peine de cette alerte, il s'en alla dîner rue Chabanais, dans le recoin borgne d'un bouchon tenu par des Italiens, où sa conscience timorée le poussa à se cacher.

Quand il rentra à son hôtel, vers cinq heures, son portier lui tint ce discours effrayant :

— Monsieur Lefebvre, un monsieur est venu deux fois demander après vous.

— Un monsieur? s'écria Savinien, près de s'évanouir, car il était plus mort que vif, sachant bien n'avoir donné son adresse, non plus que son nom, à personne, si ce n'est la veille au portier, pour obéir aux ordonnances de la police.

— Oui, monsieur, il a parlé de prison et d'argent; je ne sais plus de quoi encore; mais il reviendra ce soir; si vous voulez, je le consignerai encore.

— Oui, oui, fit Savinien, qui se crut sauvé par cette ingénieuse idée du portier; il monta rapidement à sa chambre et s'enferma pour rêver à son aise aux moyens d'échapper.

Cependant, vers le soir, Savinien se disposait à recourir aux conseils de son ami de pension, lorsque deux hommes parurent à l'entrée de l'allée et lui mirent brusquement la main au collet. Savinien n'essaya même pas de résister. Il avait un tel sentiment de sa faute qu'il ne souffla mot, et, sur l'invitation brutale des recors, il monta en voiture.

Arrivé rue de Clichy, il fut conduit au greffe de la prison pour dettes, où tout s'expliqua; il y avait eu en-

tes dans les fosses d'aisance de la même gare; l'opinion des employés subalternes désignait Guignard comme l'auteur principal de ces vols; mais le chef de gare, aveuglé par la confiance irréfléchie qu'il accordait à cet homme, n'écou- tait ni les rumeurs ni les plaintes directes; il les attribuait à la jalousie contre son employé, et il lui arriva même de renvoyer un homme d'équipe pour un vol de bouteilles de vin dont Guignard était le véritable auteur.

Cependant un vol d'une balle de drap d'Elbeuf fut commis dans la nuit du 18 au 19 octobre 1861 à la gare de Saumur: une enquête sérieuse, une instruction judiciaire eurent lieu et une perquisi- tion fut opérée chez Guignard. On y trouva 18 bouteilles vides de vin de Champagne; plus tard cinq autres furent encore découvertes en posses- sion de Guignard. En même temps on apprenait que le nommé Rayneau, aussi employé à la gare de Saumur, était allé chez un aiguilleur nommé Colombel, le priant de dire que c'était lui qui avait vendu du vin de Champagne à Guignard.

Guignard et Rayneau furent arrêtés, et recon- nurent qu'ils avaient volé ensemble à la gare un panier de vingt-cinq bouteilles de champagne. Rayneau prétend avoir agi par ordre de Guignard, son chef; celui-ci attribue l'idée du vol à Rayneau. Ce qu'il y a de certain, c'est que le panier a été porté chez Guignard, qu'il y a été ouvert et que c'est là que le vin a été bu, soit avec Rayneau, soit avec d'autres. Ce vol a été effectué en octobre 1860.

D'autres vols de vin de Champagne ont eu lieu à la gare, soit dans les magasins, soit dans les wagons de passage, arrêtés dans l'enceinte de cette gare. Les accusés brisaient les liens des pa- niers, enlevaient une ou plusieurs bouteilles de champagne et laissaient partir le reste. Rayneau avoue quelques-uns de ces vols, commis toujours de complicité avec Guignard.

Le vin en barrique n'était pas plus respecté par les accusés que le vin en bouteilles. On a saisi chez Guignard une vrille dont l'état indiquait qu'elle devait habituellement être portée dans la poche. A l'aide de cet instrument, les accusés perçaient les barriques de vin ou les tonneaux de bière et en retiraient des quantités assez considé- rables, puisque Brillouin, cantinier de l'Ecole, a trouvé jusqu'à douze litres manquant dans des barriques de vin de Frônlignan.

Le 18 octobre 1861, une barrique de même vin fut percée près de la bonde, et tout indique que c'est Guignard qui est l'auteur de ce fait. Les deux accusés font à cet égard des aveux, mais ils se renvoient l'un à l'autre la responsabilité prin- cipale.

En 1857 et 1858, une caisse de chapellerie, qui se trouvait dans un wagon de passage à la gare de Saumur, fut ouverte à l'aide d'effraction et il fut soustrait quatre ou cinq chapeaux, dont l'un a été trouvé en la possession de Guignard; celui-ci prétend n'en avoir pas pris d'autres, et Rayneau, qu'il accuse d'avoir pris la part la plus considérable à cette soustraction, nie avoir coopéré à ce vol; on n'a pas trouvé chez lui de cha- peaux volés; mais il a été vu porteur d'un cha- peau semblable à celui de Guignard.

Outre ces vols accomplis avec le concours de Rayneau, Guignard a commis seul d'autres sous- tractions frauduleuses.

Leur de nom; c'était un Sylvestre Lefèvre à qui l'on en voulait.

Cette mésaventure donna un peu d'assurance à notre héros. Il s'en alla sans se retourner plus de deux fois jusqu'à la rue Tronchet, où demeurait son ami de pen- sion, et cette fois il le rencontra; il se dirigèrent vers le passage des Panoramas.

Tout en se promenant au bras de son camarade, Savi- nien pensait au moyen d'introduire M^{lle} Lacroix dans la conversation. De Clichy à la rue Tronchet, il s'était en- couragé à pousser à bout ses aventures, ou, comme on dit quelque part, il s'était cautérisé dans sa rupture avec son père. A mesure que sa tête et son cœur s'échauffaient au milieu des spéculations amoureuses les plus fantasti- ques, le souvenir passionné de la fille du maître de pen- sion occupait les forces de son imagination, et combien son regret de Marguerite était loin de lui. Il songeait déjà à aller à Créteil enlever Florence. Déjà, dans ses combi- naisons, il lui bâtissait un nid de cachemire, de fourru- res et d'enivrantes senteurs, au cinquième étage lambrissé d'une mai-son de Romainville.

Quant aux exigences matérielles d'un entretien per- manent, il ne s'en préoccupait guère, ou plutôt elles ne se présentèrent pas à son esprit exalté.

(La fin au prochain numéro.)

Un tronc placé dans la gare recevait la part de chaque homme d'équipe pour l'acquisition de pail- les revendues avec bénéfice aux marchands de moutons; plusieurs fois des sommes furent enlevées de ce tronc; enfin, en 1860, un déficit de 75 fr fut si unanimement attribué à Guignard, que celui-ci fut obligé de reconnaître la vérité de cette accusation, et que plus tard il restitua tout ou partie de l'argent qu'il s'était ainsi approprié.

Lors de la perquisition opérée chez Guignard, on a trouvé quatre volumes d'un ouvrage édité par une maison de libraire de Limoges, qui faisait de nombreux envois par le chemin de fer de Tours à Nantes; l'accusé ne donne sur la posses- sion de ces volumes, que des explications men- songères.

En 1857 la veuve Baumont, marchande de chaussures à Saumur, s'est aperçue que dans une caisse qu'elle recevait de Normandie, il lui manquait trois paires de brodequins. Elle vint se plaindre à la gare: tout désignait Guignard comme l'auteur de ce vol; des brodequins sem- blables à ceux qui avaient été soustraits furent trouvés dans son placard; rien ne put ouvrir les yeux au chef de gare qui persista à croire à l'in- nocence de l'accusé.

Enfin, en 1857 ou 1858, un homme d'équipe, nommé Delhumeau, vit Guignard dans le bureau des marchandises tirer un coupon de mérinos d'un ballot qui était défilé, soit par accident soit par suite d'une de ces effractions auxquelles Guignard était habitué. Ce dernier présenta le cou- pon de mérinos à Delhumeau en lui disant de l'emporter pour sa femme. Delhumeau refusa, et fit connaître inutilement au chef de gare cette tentative de vol.

M. Duval, avocat général, occupait le siège du ministère public.

M^{re} Mordret et Quesnay de Beaurepaire ont porté la parole pour Guignard et Rayneau.

Le jury a admis la culpabilité des accusés en reconnaissant des circonstances atténuantes.

La Cour a condamné Guignard à quatre années d'emprisonnement; Rayneau à un an de la même peine.

Pour chronique locale et faits divers: P. CODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Toulon, le 25 février. — D'après les dernières lettres de Cochinchine, les succès de nos troupes continuaient: les colonnes mobiles, en poursui- vant les restes débandés de l'armée de Bien-Hoa, avaient enlevé un camp retranché occupé par la garde du roi qui s'était enfuie toute entière. Les Français ont encore trouvé dans la petite ville de Biara 250 cadavres de chrétiens brûlés dans les prisons. La santé des colonnes mobiles était excel- lente, au milieu d'un air pur, d'un riche pays et de forêts magnifiques.

Turin, 25 février. — Dans la chambre des députés, M. Boggio interpelle le ministre de l'inté- rieur au sujet des comités de Provedimento. Les comités ne suivent pas la même direction que le gouvernement et la majorité. Il voudrait savoir si le gouvernement entend se prévaloir de leur concours; dans le cas contraire, pourquoi il n'adop- te pas de mesures contre eux.

Le baron Ricasoli: Depuis peu, il se fait une guerre déloyale au ministère; tantôt on l'accuse de provoquer des démonstrations, tantôt on l'ac- cuse de tolérance envers les comités de Provedimento.

Le gouvernement dédaigne de semblables occa- sions. Le statut assure au pays le droit de réunion. La voie que le gouvernement devait suivre était nettement tracée. Il devait se renfermer dans une stricte légalité, tout en se préoccupant du but que les comités se proposaient; il s'est convaincu que ce but ne pouvait causer aucun danger pour le pays. Le gouvernement veille par tous les moyens possible, il organise la sûreté publique. Si la liberté se trouvait compromise, il n'hésite- rait pas à proposer des lois exceptionnelles; mais on ne peut pas appeler désordre quelques agita- tions utiles maintenant à l'esprit public.

M. Macchi, membre du comité de Gènes, déclare formellement que les comités ne font pas d'enrôlements. Après une vive discussion, la chambre prend acte des déclarations du ministre et elle passe à l'ordre du jour.

Londres, 25 février. — Dans la chambre des Lords, le comte Derby annonce une interpellation pour jeudi prochain touchant la proclamation publiée dans les journaux napolitains et français. Cette proclamation porte qu'après certaines dates, personne ne doit visiter certains districts, que

toutes les maisons doivent être détruites, et que les habitants de toute ferme qui contiendrait des provisions pour plus d'une journée seraient traités comme brigands et immédiatement fusillés. Le comte Russell n'a reçu aucune information du ministre anglais à Turin ni du consul d'Angleterre; il serait obligé à lord Derby de lui donner copie de cette proclamation. — Havas.

ETAT-CIVIL du 1^{er} au 16 février 1862.

NAISSANCES. — 3, Marie-Anna Mauxion, rue de Rouen; — Louis Bertin, rue d'Orléans; — 6, Emile-Vincent Normandine, rue de la Visitation; — 13, Louise-Désirée Belin, rue de Fenet; — Charlotte Goizet, rue Bodin; — 14, Georges Gui- bert, place du Roi René; — Georges-Louis Dezau- nay, place de la Bilange.

MARIAGES. — Néant.

DÉCÈS. — 1^{er}, René Piaumier, sans profes- sion, 83 ans, à l'Hôpital; — 2, Anne Bourri- gault, sans profession, 72 ans, veuve Joseph Bé- raud, rue de Rouen; — 3, Auguste Deville, trait- teur et cafetier, 52 ans, rue du Portail-Louis; — 4, Valéry-Marie-Narcisse Legroux, bijoutier, 46 ans, rue de la Gueule-du-Loup; — 5, Adélaïde Geinsay, sans profession, 57 ans, épouse de Pierre Mercier, rue de la Visitation; — 6, Fer- nand Bourrel, 2 ans, rue des Capucins; — 12, André Poisson, maréchal-ferrant, 66 ans, à la Providence; 13, René Daviau, journalier, 81 ans, à la Providence; — Aline-Marie Benard, 2 ans, rue d'Orléans; — 14, Victor Loison, porte- faix, 68 ans, à la Providence.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 22 février 1862.

Revue politique de la semaine. — Le général de Lorencez. — Courrier de Paris. — Paysans vala- ques. — Fête de l'Escalade à Genève. — Modes et costumes historiques. — Fête littéraire et musi- cale en Hollande. — La petite pêcheuse de Saint- Briac (suite). — Mexico. — Chronique littéraire. — Martinez de la Rosa. — M. Scialoja. — Acqui- sitions du musée du Louvre. — Les tabacs d'Algé- rie. — Chronique musicale. — Exposition de peinture du boulevard des Italiens. — Album du *Magasin pittoresque*.

Gravures: Le général de Lorencez, commandant les troupes françaises de l'expédition du Mexique. — Paysans valaques. — Anniversaire de l'Esca- lade. — Modes et costumes historiques. — Fête littéraire et musicale en Hollande. — Mexico (7 gravures). — Martinez de la Rosa. — Scialoja. — Acquisitions du musée du Louvre (3 gravures). — Le tabac d'Algérie (4 gravures). — Porte laté- rale de Saint-Maclou à Rouen. — Echecs. — Rébus.

Les familles qui cherchent dans la lecture un passe-temps agréable pendant les longues soirées d'hiver et dans les nombreux loisirs de la villégiature, n'ont guère le choix aujourd'hui qu'entre les publications à 5 et à 10 cent., dont les œuvres violentes et les peintures dangereuses les revoltent à juste titre, et certaines publications morales, dont la moralité maladroite manque son but en éloignant le lecteur par l'insignifiance et la trivialité de ses compositions. La *Revue pour tous*, journal illustré, a pris une place entre ces deux extrêmes, par le choix, la variété et le bon goût de sa rédaction, qui comprend des biographies, des voyages, des articles de science, des causeries, des revues dra- matiques, et enfin des romans signés des meilleurs noms et choisis par un comité de lecture qui n'admet que des œuvres à la fois intéressantes et morales. La vogue immense conquise par la *Revue pour tous* dès son apparition et le nombre toujours croissant de ses abonnés attestent le soin et le tact apportés dans le choix des divers éléments qui la composent et témoignent hautement de la confiance et de la sympathie qu'elle trouve dans les familles (1).

(1) Voir aux Annonces les conditions d'abonnement.

M. SICARD, Chirurgien-Dentiste à Tours, in- forme sa nombreuse clientèle qu'à l'avenir il séjournera à Saumur le 1^{er} samedi de chaque mois. — Hôtel Budan. (78)

BOURSE DU 25 FÉVRIER.

5 p. 0/0 hausse 45 cent. — Ferme à 70 50.
4 1/2 p. 0/0 hausse 40 cent. — Ferme à 100 40.

BOURSE DU 26 FÉVRIER.

5 p. 0/0 hausse 05 cent. — Ferme à 70 55.
4 1/2 p. 0/0 hausse 15 cent. — Ferme à 100 55.

P. CODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LÉGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862; savoir :
Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE MÉTIVIER.

Aux termes d'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Saumur, le 24 février 1862, le sieur Métyvier-Lavigne, mécanicien, demeurant à la Levée-Neuve, route de la Ronde, commune de Saint-Lambert-des-levées, a été déclaré en état de faillite ouverte. M. Léon Moricet a été nommé juge-commissaire, et M. Kerneis, comptable, demeurant à Saumur, syndic de cette faillite.

Le greffier du tribunal,
(94) Th. Busson.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE GATELLIER.

Les créanciers de la faillite du sieur Isidore Gattelier, négociant, demeurant à Saumur, dont les créances ne sont pas encore vérifiées et affirmées, sont prévenus que la dernière vérification de créances aura lieu en la chambre du conseil du Tribunal de Commerce de Saumur, lundi prochain 3 mars 1862, de huit heures à dix heures du matin.

Le greffier du tribunal,
(95) Th. Busson.

Etude de M^e E. LEROUX, notaire à Saumur.

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1862,

DEUX MAISONS

Situées à Saumur, rue Daillé,
L'une actuellement occupée par M. CAVEILLIER, corroyeur.

S'adresser audit M^e LEROUX, ou à M. DUVEAU, propriétaire à Saumur, rue Daillé. (96)

A LOUER
Présentement,

JOLIE PETITE MAISON

AVEC JARDIN AYANT UN JET D'EAU,
Située près le bureau d'octroi de Notre Dame.

S'adresser à M. SIMON, cordonnier, rue Saint-Jean. (97)

A VENDRE
UNE OU DEUX MAISONS

AU CHOIX,
Situées à Saumur, rue Courcouronne, n^{os} 10 et 12,

ET UNE MACHINE
à broyer le plâtre.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire. Toutes facilités pour les paiements. (608)

A VENDRE
A bon marché,

DIX ACTIONS DU COMPTOIR D'ESCOMPTE DE SAUMUR.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE A LOUER, une maison ayant plusieurs grands appartements, avec jardin, s'il est possible.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
Ecurie à deux chevaux,
Remise et Grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, 8. (584)

A LOUER
Présentement ou pour la Saint-Jean prochaine,

LE 1^{er} ET LE 2^e ÉTAGE d'une maison, récemment construite, située à l'angle des rues Beaurepaire et d'Orléans, avec balcon regardant sur les deux rues.

Les appartements du premier étage, disposés pour salons ou magasins, pourraient recevoir des modifications dans leur distribution, si le locataire le désirait.

S'adresser à M. RICHARD père, sur les Ponts. (110)

A LOUER
Présentement,
UNE CHAMBRE

Rue du Marche-Noir.
S'adresser à M. GODET, imprimeur.

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL
de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix.
Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciaticque, migraines, etc., etc.
10 fr. le flacon, p^r 40 jours de traitement.
Un ou deux suffisent ordinairement.
Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.

REVUE POUR TOUS

AVEC

SIX GRANDES PRIMES

données gratuitement aux abonnés.

HISTOIRE — GÉOGRAPHIE — AGRICULTURE — VOYAGES — TRIBUNAUX — ROMAN NOUVELLES — BIOGRAPHIES — CHANSONS

Gravures d'actualité, reproductions de tableaux des grands maîtres.

PORTRAITS D'APRÈS DES PHOTOGRAPHIES DANS LE TEXTE.

ILLUSTRATIONS COMIQUES, SCÈNES MILITAIRES par Cham, Randon, Bertall, etc.

52 NUMÉROS PAR AN, UN TOUS LES DIMANCHES, 16 PAGES, 32 COLONNES de texte in-4^o avec six ou huit gravures.

SIX GRANDES PRIMES GRATUITES

QUATRE GRANDES GRAVURES SUR ACIER, DE 70 CENTIMÈTRES DE HAUTEUR.

La Bataille de Solferino, Gravure d'un mètre de largeur. Un magnifique Ouvrage à choisir dans un Catalogue varié.

LA REVUE POUR TOUS FORMERA 2 GROS VOLUMES PAR AN

ILLUSTRÉS DE PLUS DE

600 GRAVURES

PRIX DE L'ABONNEMENT PAR AN, FRANCO :

Paris, 11 fr.; Départements et Algérie, 13 fr. 50 c., plus 50 c. pour l'affranchissement des 6 grandes primes

DONNÉES GRATUITEMENT AUX ABONNÉS D'UN AN
QUI REPRÉSENTENT LE TRIPLE DU PRIX DE L'ABONNEMENT.

Le premier numéro sera envoyé gratuitement à toutes les personnes qui en feront la demande par lettre affranchie, avec le catalogue des primes ou le dernier numéro paru.

On s'abonne en envoyant un bon sur la poste à M. FAYARD, directeur-gérant, 3, rue de Beaune.

MANUEL DES FAMILLES ET DES MÉNAGES

Recueil complet de Recettes, Secrets et Formules, RELATIFS

A l'industrie, l'agriculture, le jardinage, l'hygiène pratique, la médecine usuelle, la médecine vétérinaire, la pharmacie, l'économie domestique, la cuisine, la tenue des livres, la toilette, etc.

Ce livre contient aussi la préparation de toutes espèces de boissons économiques, sirops, vins, liqueurs et différentes recettes pour toutes les maladies des vins.

Pour recevoir l'ouvrage franco, il suffit d'envoyer 2 fr. 25 c. en timbres-poste, à M. CLÉMENT, éditeur, à Sens (Yonne).

Saumur, P. GODET, imprimeur.

7^e Année. — DEUX numéros par mois AU LIEU D'UN, sans augmentation de prix.

BUREAUX A PARIS
Rue Ste-Anne, 64.

Envoyer franco au Directeur un bon de poste sur Paris, ou s'adresser aux Libraires ou aux Messageries.

LA FRANCE ÉLÉGANTE

JOURNAL DES DAMES ET DES SALONS.

ABONNEMENTS
Un an, 6 mois.
PARIS... 13 fr. 81.
DÉPARTEMENTS... 18 fr. 40 fr.
Corse, Algérie, Etranger, selon le tarif postal.

La France élégante n'a plus besoin aujourd'hui de justifier son succès toujours croissant et la place importante qu'elle occupe au premier rang des publications du même genre; l'accueil qu'elle a reçu lui est un sûr garant des sympathies nombreuses qu'elle a fait naître, et elle ne négligera rien pour se maintenir dans la voie d'améliorations qu'elle a inaugurée. — En paraissant deux fois au lieu d'une, elle a trouvé le secret, non-seulement de doubler le nombre et la valeur des annexes de broderies, de gravures et de musique, mais encore de donner à sa rédaction un éclat que chercherait vainement à atteindre toute publication rivale.

La France élégante publie, dans le courant de chaque année : — 1^{er} 24 numéros, format grand in-8^o,

édition de luxe, texte encadré et avec une couverture de couleur; — 2^e 23 à 30 gravures de modes colorées, inédites, des robes par M^{lle} Héloïse LÉLOIR; — 3^e 15 planches de dessins de broderies par les premiers dessinateurs en ce genre; — 4^e 15 planches de patrons de robes, manteaux, chapeaux, lingerie, vêtements d'enfants; — 5^e 4 à 6 planches de tapisserie colorée ou de dessins pour crochet, filet et tricot; — 6^e Environ 40 morceaux de musique, de chant et de piano; — 7^e et une multitude d'ouvrages de fantaisie en tous les genres pour dames et demoiselles.

Quant à sa rédaction, il suffit de citer les écrivains qui y concourent pour nous dispenser de tout éloge.

La France élégante a publié l'année dernière :

Le Capitaine Simon, par Paul Féval; **Delphine**, par M^{lle} Clémence Robert; **Berthe**, par Pierre Zaccane; elle commence en ce moment la publication

d'Un Roman de M^{lle} la C^{te} DASH

qui sera suivi de Nouvelles de MM. Des Essarts, Elie Berthet, Paul Féval, Emmanuel Gonzales, Jules Sandeau, Etienne Enault, Jules Kergomard, Pon-on du Terrail, Edmond About, Pierre Zaccane, M^{lle} Anaïs Ségales, comtesse Dash, Clémence Robert, Maria Delcambre, etc.

Il n'est point de recueils de ce genre qui puissent offrir une pareille réunion de talents divers et réellement distingués.

On s'abonne en adressant un bon sur la poste à l'ordre du Directeur de la FRANCE ÉLÉGANTE, rue Sainte-Anne, 64, à Paris.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,